



Le chef de l'Etat, Paul Biya, va présider le conseil supérieur de la magistrature le 6 août prochain. Une session qui intervient trois ans après la dernière, alors que les textes prévoient un minimum de deux séances par an.

Le Président de la République a signé ce mercredi 09 juillet une décision portant sur la convocation d'une session du Conseil Supérieur de la Magistrature, pour le 06 août 2020 au Palais de l'Unité. « ***Une réunion du Conseil supérieur de la magistrature est convoquée (...) le jeudi 6 août 2020 à partir de 10 heures (locales)***», annonçait Paul Biya dans une décision rendue publique le mercredi 8 juillet. Les travaux sont prévus dans la salle des conseils de la présidence de la République à Yaoundé, indiquait l'adresse.

Ce Conseil supérieur de la magistrature intervient trois ans après le dernier, alors que les textes prévoient un minimum de deux sessions par an, en juin et décembre.

Cette importante assise sera notamment marquée par la prestation de serment des nouveaux membres récemment nommés au sein du Conseil. Le 15 juin dernier, le président a procédé à la nomination des nouveaux membres titulaires et suppléants de cette instance, ainsi que de son secrétaire. Abel Minko Minko, magistrat hors hiérarchie, premier groupe, a ainsi été nommé au poste de secrétaire, en remplacement de Jean Foumane Akame, décédé le 13 janvier 2019.

Rappelons que Paul Biya, pour l'heure, se trouve encore en Mvomeka'a son village natal. Il doit rejoindre Yaoundé dans les prochaines heures ou jours, à en croire bien informées.